

Les activités de subsistance et de développement économique revêtent une importance croissante pour les objectifs de la Division Transition et Redressement. Elles occupent une place centrale dans les mesures durables prises en réponse aux déplacements internes. Dans les contextes fragiles et les situations de crise, le relèvement et l'autosuffisance nécessitent souvent des moyens de subsistance durables et des activités génératrices d'emplois. Lors de crises migratoires complexes, la mobilité peut être liée à la nécessité d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance ou de les diversifier. Dans ces cas, des activités de subsistance et de relèvement économique ciblées et solides peuvent accroître la résilience des communautés, y compris celles qui sont confrontées à des chocs climatiques à répétition.



ACTIVITÉ D'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE AVEC DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE PEMÓN AU VENEZUELA. L'OIM BRÉSIL A, DANS CETTE COMMUNAUTÉ, FINANÇÉ DES ACTIVITÉS DE SUBSISTANCE, TELLES QUE LA PISCICULTURE À PACARAIMA (BRÉSIL)
 © OIM 2022 / BRUNO MANCINELLI

La Division Transition et Redressement met en œuvre ses projets en appliquant des approches fondées sur les principes du développement pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs des crises et de la mobilité connexe. Les résultats en matière de moyens de subsistance et de développement économique contribuent à des objectifs plus larges visant à résoudre les déplacements, à lutter contre l'instabilité, à prévenir l'extrémisme violent, à garantir la sécurité alimentaire, à favoriser la résilience, à promouvoir la cohésion sociale, à appuyer le redressement et à établir les fondements de la paix et du développement durable. Les activités ciblent les populations déplacées et celles engagées sur la voie de solutions durables, les communautés d'accueil touchées par les déplacements, les communautés exposées à des risques de catastrophe ou de conflit, les groupes marginalisés et les ex-combattants. Les

activités de subsistance et de développement économique menées par la Division contribuent au programme d'action sur les déplacements internes du Secrétaire général, aux objectifs de développement durable et au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

Le portefeuille de projets de l'OIM relatifs aux moyens de subsistance ne cesse de s'étoffer. En 2021, l'Organisation a mis en œuvre des activités de subsistance dans plus de 30 pays en situation de crise ou de fragilité, ou touchés par des déplacements. Ces activités ont bénéficié à environ 802 145 personnes touchées par les déplacements durant la même année. Ce portefeuille comprend un ensemble élargi d'outils et d'approches de plus en plus sophistiqués, notamment le Fonds pour le développement de l'entreprise (EDF), qui tire parti d'un nouveau mécanisme de subvention aux entreprises du secteur privé pour créer des possibilités d'emplois durables.



DES MIGRANTS DE RETOUR AFGHANS BÉNÉFICIENT D'UN SOUTIEN POUR SUIVRE UNE FORMATION DE FABRICATION DE CHAUSSURES À HERAT. LE PROGRAMME AIDE CES MIGRANTS À SE RÉINTÉGRER, À DÉVELOPPER LEURS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET, À TERME, À TROUVER DE NOUVEAUX MOYENS DE SUBSISTANCE. © OIM 2021 / MUSE MOHAMMED

COLLABORATION À PLUSIEURS NIVEAUX

L'OIM fournit un soutien adapté au contexte, tant au niveau individuel qu'au niveau des ménages, qui est complété par des efforts aux niveaux communautaire et politique de façon à créer des conditions propices à l'activité économique et à la création d'emplois.

NIVEAU POLITIQUE	<ul style="list-style-type: none">• Soutien à l'élaboration de politiques• Mise en pratique des politiques
NIVEAU COMMUNAUTAIRE / LOCAL	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des capacités• Remise en état des infrastructures productives• Amélioration de l'accès aux services financiers• Mise en réseau et promotion des produits
NIVEAU INDIVIDUEL / DES MÉNAGES	<ul style="list-style-type: none">• Travail contre rémunération• Développement des compétences• Soutien aux petites entreprises• Accès à l'emploi

Un appui individuel aux moyens de subsistance est fourni aux personnes et aux ménages en fonction de leurs **capacités, de leurs aspirations et des possibilités du marché**, dans le respect des cadres juridiques. Les initiatives mises en œuvre peuvent revêtir la forme d'interventions de courte durée, telles que des programmes de travail contre rémunération, qui permettent aux bénéficiaires de générer un revenu provisoire et d'injecter rapidement de l'argent dans des économies locales fragiles, ce qui peut souvent être un moyen de remettre en état des infrastructures (productives) locales. L'OIM renforce aussi les capacités par des prêts formels et informels permettant de répondre aux demandes du marché ou de remplacer des actifs perdus ou endommagés en vue du (re) démarrage d'activités de subsistance urbaines et rurales. Elle facilite les placements dans l'emploi et l'accès aux services d'emploi et aux marchés du travail existants.



Au niveau communautaire et local, l'OIM soutient la construction et la remise en état d'infrastructures communautaires productives pouvant, entre autres, générer des avantages économiques locaux et améliorer l'accès aux marchés et aux services et/ou la sécurité. Un **investissement dans les priorités identifiées par la communauté** peut aussi renforcer la cohésion sociale, elle-même consolidée à long terme par des mesures dirigées par la communauté.

Pour **soutenir la croissance des petites entreprises**, l'OIM collabore avec des services financiers formels et informels, en fournissant principalement un appui technique à des institutions ou à des groupes d'entraide afin de promouvoir un accès équitable ou des produits adaptés, en proposant un soutien financier direct, souvent sous forme de subventions ou de microcrédits, et en sensibilisant les institutions et les clients potentiels aux obstacles et aux moyens de les surmonter. L'OIM collabore aussi avec des **employeurs potentiels** pour lever les obstacles à l'emploi, sensibiliser aux droits et aux devoirs, soutenir des initiatives de mentorat ou subventionner l'emploi initial.

L'OIM facilite la **mise en réseau** avec des prestataires, des fournisseurs et d'autres parties prenantes. Cette démarche permet souvent d'étudier les possibilités, d'élargir les partenariats, de promouvoir des produits ainsi que de développer et de faire prospérer des entreprises innovantes et répondant aux besoins du marché. À la demande des États, l'OIM contribue à **l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques**, en collaborant avec une série d'interlocuteurs à l'échelle nationale et infranationale. Ce soutien peut prendre la forme d'activités de mobilisation ou d'une aide à l'élaboration de politiques visant à promouvoir l'inclusion sur le marché du travail, d'un appui à la mise en œuvre de politiques existantes aux niveaux national et infranational, d'activités de sensibilisation, y compris des informations aux employeurs potentiels du secteur privé, aux employés et aux autorités de réglementation sur le droit au travail, la reconnaissance des qualifications, la promotion d'un travail décent et la prévention de l'exploitation.

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (EDF)

En 2018, l'OIM a mis en œuvre à titre expérimental un mécanisme de subventions destiné à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) à l'issue du conflit en Iraq. Depuis, celui-ci s'est transformé en un mécanisme extrêmement structuré qui soutient la croissance économique et la création d'emplois, octroie des subventions à plus de 1 000 entreprises en Iraq, et s'élargit rapidement à d'autres bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier.

L'approche de ce fonds est centrée sur la collaboration avec le secteur privé en tant que tremplin de la reprise économique et de la création d'emplois durables. Dans de nombreux contextes dans lesquels intervient l'OIM, le secteur privé, bien qu'il représente un potentiel de croissance en matière d'emplois, n'a pas accès aux formes de soutien qui permettraient aux PME de se relever

ou de se développer après une catastrophe naturelle ou d'origine humaine. Les subventions, les prêts, les formations professionnelles ou les mesures de renforcement des capacités au niveau structurel sont soit inexistantes, soit en voie de relèvement. L'EDF permet à l'OIM de soutenir la phase de redressement initiale, de créer des possibilités d'emploi durables et d'aider le secteur privé à créer des emplois ou à redynamiser ses capacités de création d'emplois à long terme.

L'EDF promeut la redynamisation du secteur privé par des subventions sur mesure aux PME dans des secteurs ciblés. Ces subventions, qui peuvent aller de 5 000 à 25 000 dollars américains, permettent aux entreprises de créer des emplois rapidement et à grande échelle. Les bénéficiaires ne sont pas les entreprises (ou les PME) elles-mêmes, mais plutôt les personnes qui sont embauchées par grâce à l'expansion découlant de la subvention. Le Fonds exige un processus de sélection et de suivi solide pour être efficace, et le contexte doit être adapté à ce type de programme. Il s'agit toutefois d'une nouvelle approche et d'un autre exemple des ressources de plus en plus polyvalentes que la Division Transition et Redressement propose en matière de moyens de subsistance et de développement économique.



SHANSEL KITCHEN, QUI A BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (EDF) DE L'OIM, A COMMENCÉ AVEC DEUX EMPLOYÉS DANS UNE MINUSCULE CUISINE DE BASSORAH (IRAQ). L'ENTREPRISE A DÉVELOPPÉ SA PRODUCTION ET COMPTE AUJOURD'HUI SIX EMPLOYÉES, TOUTES DES FEMMES. © OIM 2021 / LESLYE DAVIS

SOUPLESSE ET ADAPTABILITÉ

Les interventions de l'OIM dans le domaine des moyens de subsistance visent à lever des obstacles, ce qui nécessite souvent une approche globale comprenant des activités qui permettent aux personnes touchées par la crise et la fragilité de bénéficier pleinement du soutien de l'Organisation et de devenir autonomes. Les activités complémentaires peuvent inclure : la sensibilisation aux risques de catastrophe, des initiatives de consolidation de la paix, un soutien psychosocial, la promotion de la cohésion sociale, des activités de protection, l'amélioration de l'accès aux services sanitaires et éducatifs, la provision d'abris ou de logements, l'amélioration des services en matière d'eau et d'assainissement et l'accès aux services juridiques. Une collaboration avec les principales parties prenantes apporte de la valeur ajoutée aux programmes de l'OIM. Les partenaires peuvent être déjà présents sur le terrain et faciliter l'accès, avoir une expertise technique précise et des relations établies, et inclure des acteurs non traditionnels tels que la diaspora et le secteur privé. Les partenaires locaux peuvent apporter une connaissance du contexte qui renforce la pertinence des interventions en matière de moyens de subsistance, et restent souvent engagés au terme des interventions de l'OIM, contribuant ainsi à la durabilité des résultats envisagés.